
Langue Français

Le second encadrement pluriannuel des tarifs a démarré en 2010. Ce nouvel encadrement concerne le réseau fixe et mobile et introduit les innovations suivantes :

- L'introduction d'une asymétrie tarifaire entre les deux opérateurs mobiles considérés comme opérateurs puissants ;
- La fixation des tarifs d'interconnexion pour le nouvel entrant ;
- L'inclusion du service SMS dans le nouvel encadrement tarifaire ;
- La définition d'un nouveau profil de baisse qui tient compte des références nationales et du benchmark international.

Missions: [Interconnexion](#)

All

Source URL:

<https://www.anrt.ma/accordeon/encadrement-pluriannuel-des-tarifs-dinterconnexion-price-cap>